

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

**Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol (95200-000000)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Peinture / Application voir fiche technique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :

Bosshard + Co. AG
Lack- und Farbenfabrik

Rue/Boîte Postale :

Ifangstrasse 97

Sigle du pays/Code postal/Localité: 8153 Rümlang

Téléphone :

++41 44 817 73 73

Télécopie :

++41 44 817 73 00

Contact :

bosshard@bosshard-farben.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 ; H229 - Aérosols : Catégorie 1 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aérosol 1 ; H222 - Aérosols : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P103

Lire l'étiquette avant utilisation.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

Informations complémentaires:

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

2.3 Autres dangers

Le traitement de la résine alkyde uréthane doit être dans des cabines de pulvérisation d'eau. La poussière de pulvérisation a tendance à l'auto-inflammation. La poussière de pulvérisation résultant doivent être éliminés avec précaution.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119472128-37--xxx ; N°CE : 204-065-8; N°CAS : 115-10-6

Poids : ≥ 50 - < 55 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Press. Gas (Liq.) ; H280
Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire

ACÉTONE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471330-49-xxx ; N°CE : 200-662-2; N°CAS : 67-64-1

Poids : ≥ 15 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

HYDROCARBURE,C9-C11;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33-xxx ; N°CE : 919-857-5; N°CAS : 64742-48-9

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336

HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457273-39-xxx ; N°CE : 918-481-9; N°CAS : 64742-48-9

Poids : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475791-29-xxxx ; N°CE : 203-603-9; N°CAS : 108-65-6

Poids : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336
Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire

BIS(2-ÉTHYLHEXANOATE) DE COBALT ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119524678-29-xxxx ; N°CE : 205-250-6; N°CAS : 136-52-7

Poids : ≥ 0.01 - < 0.1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Repr. 1B ; H360F Skin Sens. 1A ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les réglementations de la protection du travail. L'air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 2B

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Dans le cadre de leurs tâches générales, tous les employeurs déterminent les risques pour la sécurité et la santé de leurs employés qui surviennent dans leur entreprise et prennent les mesures de protection et les instructions nécessaires conformément aux normes techniques reconnues. (Suisse : directive EKAS n° 6508)

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

OXYDE DE DIMÉTHYLE ; N°CAS : 115-10-6

Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur seuil :	1910 mg/m ³ / 1000 ml/m ³
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	1000 ppm / 1900 mg/m ³
Limitation de crête :	8(II)
Version :	29.03.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Valeur seuil :	1000 ppm / 1920 mg/m ³
Version :	20.06.2019
ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur seuil :	1200 mg/m ³ / 500 ml/m ³
Remarque :	B
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur seuil :	2400 mg/m ³ / 1000 ml/m ³
Remarque :	B
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	500 ppm / 1200 mg/m ³
Limitation de crête :	2(I)
Remarque :	Y
Version :	29.03.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur seuil :	500 ppm / 1210 mg/m ³
Version :	20.06.2019
DIOXYDE DE TITANE ; N°CAS : 13463-67-7	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Paramètre :	A: fraction respirable
Valeur seuil :	3 mg/m ³
Remarque :	SSC
Version :	31.01.2020
HYDROCARBURE,C8-C12;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2-25% AROMATIQUE ; N°CAS : 64742-48-9	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur seuil :	300 mg/m ³ / 50 ml/m ³
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur seuil :	600 mg/m ³ / 100 ml/m ³
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (CH)
Valeur seuil :	1200 mg/m ³
Remarque :	SSC
Version :	17.04.2018
HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; N°CAS : 64742-48-9	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)
Valeur seuil :	300 mg/m ³ / 50 ml/m ³
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur seuil :	600 mg/m ³ / 100 ml/m ³
Version :	31.01.2020
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6	
Type de valeur limite (pays d'origine) :	MAK (CH)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Valeur seuil :	275 mg/m ³ / 50 ml/m ³
Remarque :	SSC
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (CH)
Valeur seuil :	275 mg/m ³ / 50 ml/m ³
Remarque :	SSC
Version :	31.01.2020
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	50 ppm / 270 mg/m ³
Limitation de crête :	1(I)
Remarque :	Y
Version :	29.03.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur seuil :	100 ppm / 550 mg/m ³
Remarque :	Skin
Version :	20.06.2019
Type de valeur limite (pays d'origine) :	TWA (EC)
Valeur seuil :	50 ppm / 275 mg/m ³
Remarque :	Skin
Version :	20.06.2019

Valeurs limites biologiques

ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus
Valeur seuil :	80 mg/l
Version :	29.03.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués, conforme à EN 374. Matériau approprié NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration (durée maximale de port) > 240 min. Epaisseur du matériau des gants Indice de protection classe 5.

Protection corporelle

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Masques à filtre combiné A2 - P2 pour les travaux de courte durée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : aérosol

Couleur : couleur

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : (1013 hPa)

non applicable

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Point éclair : <

0 °C

Température d'auto-inflammabilité :

Aucune donnée disponible °C

Limite inférieure d'explosivité :

2 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité :

18.6 Vol-%

Pression de la vapeur : (50 °C)

11400 hPa

Densité : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Test de séparation des solvants : (20 °C)

non applicable

Soluble dans l'eau: (20 °C)

non applicable

pH :

non applicable

log P O/W :

Aucune donnée disponible

Temps d'écoulement : (20 °C)

non applicable

DIN gobelet 4 mm

Viscosité cinématique : (40 °C)

Aucune donnée disponible

Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur : (20 °C)

Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation :

Aucune donnée disponible

Solides inflammables : Aucune donnée disponible.

Gaz inflammables : Aucune donnée disponible.

Aérosols inflammables : Aérosol extrêmement inflammable.

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Alcalies (bases), concentré. Réaction exothermique avec: Acide Comburant.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en qualités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la rélipidation naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	9750 mg/kg
Paramètre :	DL50 (HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (ACÉTONE ; N°CAS : 67-64-1)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg
Paramètre :	DL50 (HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	LC50 (HYDROCARBURE,C10-C13;N-ALCANES,ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUE ; N°CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 4951 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

15 01 10 S

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 2
Code de classification : 5F
Danger n° (code Kemler) : 23
Code de restriction en tunnel : D
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 0
Étiquette de danger : 2.1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 2.1
Numéro EmS : F-D / S-U
Dispositions particulières : LQ 1 | · E 0
Étiquette de danger : 2.1

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 2.1
Dispositions particulières : E 0
Étiquette de danger : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe (D) : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

16.1 Indications de changement

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu.

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosanol Seidenglanzlack
bombe aérosol

Mise à jour : 21.04.2022

Version (Révision) :

9.0.0

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.